

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Election des Vice-présidents
Nombre de Conseillers en exercice : 38 Présents : 22 Votants : 26 Délib. 1 – 15/06/2026	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille six, le quinze juin le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Grégory, Hôtel du Département, 24 quai Sadi Carnot à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES MALHERBE (T) – ROLLAND (T) – FITER (T) – PERAL (T) – VIVES (T) – LESNE (T)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – VOISIN (T) – MARTINEZ (T)- TORRENS (T) – FERRAND (T) – PARRAT (T) – CEBELLAN (S) – NICOLEAU (T) – PELISSIER (T) – BOURQUIN (T) – GARCES (T) – FABRESSE (T) – DAÏDER (T) – VARLOUD (S) – DALMAU (S)

Excusés : MME MEUNIER
MM GARCIA M – GOT – SERRE – DE MAURY – BONNEAU – AYBAR – PUIGNAU – COSTE – LE BELLEC – PALMADE – BOTTEIN -

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Michel GARCIA à Mme Hermeline MALHERBE
- M. Patrick GOT à M. Théophile MARTINEZ
- M. Michel COSTE à M. Frédéric NICOLEAU



Le Président expose que le Syndicat Mixte des nappes souterraines étant un Syndicat Mixte ouvert, l'article 6.1 de ses statuts (« Composition du Bureau ») indique que : « Le Bureau est constitué du Président et des Vice-présidents désignés par le Comité Syndical. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui de délégué membre du Comité Syndical ».

Aussi, suite aux élections municipales de 2026, il convient de procéder à l'élection des Vice-présidents suivants :

- 2ème Vice-président(e) issu(e) du collège de Perpignan Méditerranée Métropole ;
- 3ème Vice-président(e) issu(e) du collège des Communautés de Communes ;
- 4ème Vice-président(e) issu(e) du collège des Syndicats Intercommunaux et Mixtes ;
- 5ème Vice-président(e) issu(e) du collège des Communes.

Cette élection se déroule à bulletin secret à la majorité des $\frac{3}{4}$ des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Pour rappel le collège 1 représente le Conseil Départemental des PO, le collège 2 celui de PMM, le collège 3 celui des Communautés de Communes, le collège 4 celui des Syndicats Mixtes et intercommunaux et le collège 5 celui des communes.

Chaque délégué(e) issu(e) des collèges 1, 2, 3 et 4 dispose de 10 voix (enveloppe et bulletin avec une pastille jaune).

Chaque délégué(e) issu(e) du collège 5 dispose d'une voix (enveloppe et bulletin avec une pastille verte).



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Pour le poste de 2^{ème} Vice-président(e) du Syndicat Mixte, une seule candidature est présentée, celle de M. Théophile MARTINEZ, le Comité Syndical procède au vote.

Le Comité Syndical

- **ELIT M. Théophile MARTINEZ** en tant que 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte

Pour : 168 voix (16 bulletins représentant 10 voix et 8 bulletins représentant 1 voix)

Nul : 10 voix (1 bulletin représentant 10 voix)



Pour le poste de 3^{ème} Vice-président(e) du Syndicat Mixte, une seule candidature est présentée, celle de M. Jérôme DE MAURY, le Comité Syndical procède au vote.

Le Comité Syndical

- **ELIT M. Jérôme DE MAURY** en tant que 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte

Pour : 168 voix (16 bulletins représentant 10 voix et 8 bulletins représentant 1 voix)

Nul : 10 voix (1 bulletin représentant 10 voix)



Pour le poste de 4^{ème} Vice-président(e) du Syndicat Mixte, une seule candidature est présentée, celle de M. Alexandre PUIGNAU, le Comité Syndical procède au vote.

Le Comité Syndical

- **ELIT M. Alexandre PUIGNAU** en tant que 4^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte

Pour : 109 voix (10 bulletins représentant 10 voix et 9 bulletins représentant 1 voix)

Blanc : 70 voix (7 bulletins représentant 10 voix)



Pour le poste de 5^{ème} Vice-président(e) du Syndicat Mixte, deux candidatures exprimées étant celles de M. Alain PELISSIER et M. Alain FABRESSE, le Comité Syndical procède au vote.

Le Comité Syndical

➤ **ELIT M. Alain PELISSIER** en tant que 5^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte

M. Alain PELISSIER : Pour : 156 voix (15 bulletins représentant 10 voix et 6 bulletins représentant 1 voix)

M. Alain FABRESSE : Pour : 13 voix (1 bulletin représentant 10 voix et 3 bulletins représentant 1 voix)

Blanc : 10 voix (1 bulletin représentant 10 voix)

Fait et délibéré à Perpignan, le **15 JUIN 2026**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Election de la Commission d'Appel d'Offre
Nombre de Conseillers en exercice : 38 Présents : 22 Votants : 26 Délib. 2 - 15/06/2026	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille six, le quinze juin le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Ilibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Grégory, Hôtel du Département, 24 quai Sadi Carnot à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES MALHERBE (T) - ROLLAND (T) - FITER (T) - PERAL (T) - VIVES (T) - LESNE (T)
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - VOISIN (T) - MARTINEZ (T)- TORRENS (T) - FERRAND (T) - PARRAT (T) - CEBELLAN (S) - NICOLEAU (T) - PELISSIER (T) - BOURQUIN (T) - GARCES (T) - FABRESSE (T) - DAÏDER (T) - VARLOUD (S) - DALMAU (S)

Excusés : MME MEUNIER
MM GARCIA M - GOT - SERRE - DE MAURY - BONNEAU - AYBAR - PUIGNAU - COSTE - LE BELLEC - PALMADE - BOTTEIN -

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Michel GARCIA à Mme Hermeline MALHERBE
- M. Patrick GOT à M. Théophile MARTINEZ
- M. Michel COSTE à M. Frédéric NICOLEAU



Le Président expose :

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition et à l'élection de la Commission d'Appel d'Offre, il convient d'élire une Commission d'Appel d'Offre à caractère permanent. Celle-ci sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles l'intervention d'une Commission d'Appel d'Offre est requise.

Considérant que l'EPCI ayant le nombre d'habitants le plus élevé est Perpignan Méditerranée Métropole qui compte 277 000 habitants, la Commission d'Appel d'Offre doit donc comporter, en plus du Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Comité Syndical.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres composant la Commission d'Appel d'Offre au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées les 5 membres titulaires suivants :
 - **Mme Martine ROLLAND**
 - **M. Théophile MARTINEZ**
 - **M. Jérôme DE MAURY**
 - **M. Alexandre PUIGNAU**
 - **M. Alain PELISSIER**

- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées les 5 membres suppléants suivants :
 - **M. Jean-Christophe BOURQUIN**
 - **Mme Aude VIVES**
 - **M. Pierre DAÏDER**
 - **M. Régis GARCES**
 - **Mme Marie-Edith PERAL**

Fait et délibéré à Perpignan, le **15 JUIN 2026**

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon

1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 57 73 43

E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Election des représentants du Syndicat Mixte aux instances extérieures
Nombre de Conseillers en exercice : 38 Présents : 20 Votants : 23 Délib. 3 – 15/06/2026	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille six, le quinze juin le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas les Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Grégory, Hôtel du Département, 24 quai Sadi Carnot à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES MALHERBE (T) – ROLLAND (T) – FITER (T) – PERAL (T) – VIVES (T) – LESNE (T)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – VOISIN (T) – MARTINEZ (T)- PARRAT (T) – CEBELLAN (S) – NICOLEAU (T) – PELISSIER (T) – BOURQUIN (T) – GARCES (T) – FABRESSE (T) – DAÏDER (T) – VARLOUD (S) – DALMAU (S)

Excusés : MME MEUNIER
MM GARCIA M – GOT – SERRE – DE MAURY – BONNEAU – AYBAR – PUIGNAU – COSTE – LE BELLEC – PALMADE – BOTTEIN -

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Michel GARCIA à Mme Hermeline MALHERBE
- M. Patrick GOT à M. Théophile MARTINEZ
- M. Michel COSTE à M. Frédéric NICOLEAU

~~~~~

Le Président du Syndicat Mixte expose au Comité Syndical :

Le Syndicat Mixte est représenté dans différentes Commissions Administratives ayant trait à la gestion locale de l'eau.

**Suite au renouvellement partiel du Comité Syndical, il convient de procéder au vote :**

- d'un(e) représentant(e) du Syndicat Mixte des nappes à la Commission Locale de l'Eau des Nappes de la plaine du Roussillon,
- d'un(e) représentant(e) du Syndicat Mixte au Comité de Rivière de la Têt,
- d'un(e) représentant(e) du Syndicat Mixte au Comité de Bassin Versant de l'étang de Canet.
- d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) du Syndicat Mixte à la Commission Locale de l'Eau du Tech.
- d'un(e) représentant(e) du Syndicat Mixte des nappes au Copil Natura 2000 de l'étang de Salses – Leucate.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées **M. Nicolas GARCIA** comme représentant du Syndicat Mixte des nappes à la **Commission Locale de l'Eau des nappes de la plaine du Roussillon**
- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées **M. Alain FRABRESSE** comme représentant du Syndicat Mixte au **Comité de Rivière de la Têt**
- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées **M. Marc BENASSIS** comme représentant du Syndicat Mixte au **Comité de Bassin Versant de l'étang de Canet**
- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées **M. Nicolas GARCIA** comme représentant titulaire et **M. Pierre DAÏDER** comme représentant suppléant du Syndicat Mixte à la **Commission Locale de l'Eau du Tech**
- **DESIGNE** à l'unanimité des personnes présentes et représentées **M. Frédéric NICOLEAU** comme représentant du Syndicat Mixte au **Copil Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate**

Fait et délibéré à Perpignan, le **15 JUN 2026**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**